

Dotations de fonctionnement complémentaires 2012

Rapport n° CP/2012/796

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges d'Achenheim, Barr, Dettwiller, Eschau, Hochfelden, Lauterbourg, « Fustel de Coulanges » à Strasbourg et de Wingen-sur-Moder ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2012.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant prévisionnel des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **58 000 €**, réparti comme suit :

- ACHENHEIM : 7 500 €
- BARR : 10 000 €
- DETTWILLER : 5 000 €
- ESCHAU : 11 000 €
- HOCHFELDEN : 10 000 €
- LAUTERBOURG : 2 800 €
- STRASBOURG « Fustel de Coulanges » : 3 700 €
- WINGEN SUR MODER : 8 000 €

II – Dotation entretien

Le collège "Sébastien Brant" à ESCHAU sollicite une dotation complémentaire pour lui permettre de couvrir les frais de petits travaux d'entretien.

Compte tenu des faibles fonds de réserve de l'établissement, je vous propose de lui allouer une subvention de **1 500 €**.

III – Frais de connexion à internet

Dans le cadre de l'utilisation d'ENTEA, le collège "Louis Arbogast" de Mutzig rencontre des difficultés de connexion internet provenant de la faiblesse du débit constaté et de l'atténuation du signal. Pour résoudre ces difficultés, le collège a passé un contrat avec l'opérateur "Orange" pour une offre de service avec un débit suffisant garanti.

En attendant son raccordement via le marché « Ihdé@l » au courant du dernier trimestre de cette année, il est proposé d'accorder une subvention complémentaire de **2 000 €** à ce collège pour couvrir ses frais d'abonnement à internet.

IV – Frais de transport

Le lycée "Robert Schuman" à Haguenau (LEGT), héberge habituellement les demi-pensionnaires du collège voisin "Foch". Mais, faute de place, une partie des élèves du collège "Foch" sont accueillis au collège "Kléber".

Le Département est sollicité pour prendre en charge les frais de transport de ces élèves demi-pensionnaires vers le collège « Kléber », qui s'établissent à **6 373,02 €** pour la période de janvier à juin 2012.

V – Evacuation d'ancien mobilier

Dans le cadre de sa restructuration, le collège « Rouget de Lisle » à Schiltigheim a dû procéder à l'enlèvement de l'ancien mobilier non réutilisable.

Compte-tenu des faibles fonds de réserve de cet établissement, je vous propose de lui verser une subvention de **8 450 €** pour couvrir ces frais d'enlèvement et de mise en bennes, travaux qui ont été effectués par une entreprise d'insertion.

VI – Mare pédagogique

Le collège « Stockfeld » à Strasbourg est en démarche Agenda 21 depuis 2006 et dans le cadre du projet pôle science de la classe de 5^{ème}, souhaite entretenir et enrichir la biodiversité de sa mare pédagogique. De plus, le collège dispose d'un enseignant spécialisé dans l'aménagement paysager et l'horticulture. L'entretien des espaces verts du collège, que ce soit le jardin, la serre ou la mare, fait partie intégrante du programme de l'ERE (Espace Rural Environnement) qui est abordé avec les élèves de Segpa.

Je vous propose d'attribuer une subvention de **2 700 €** au collège « Stockfeld » pour cette action.

VII - Sections sportives

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986, cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement (transport, matériel, location d'installations).

Pour leur part respective, le rectorat et la direction départementale de la jeunesse et des sports contribuent également, par une délégation d'heures supplémentaires, au maintien de cet enseignement complémentaire.

Pour l'année scolaire 2012/2013, je vous propose de reconduire le principe de cette aide et de retenir la ventilation d'une enveloppe de **7 600 €** aux collèges figurant en annexe, telle qu'elle a été élaborée par l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive.

VIII - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement du photocopieur de l'administration de plus de 5 ans d'âge du collège "Solignac" à STRASBOURG.

Je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de **2 500 €** à ce collège pour cet équipement.

IX- Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

ERSTEIN équipement atelier SEGPA (espace rural et environnement -ERE)	1 500 €
ESCHAU un lave-linge	859 €
GEISPOLSHEIM un buffet réfrigéré « salad'bar »	5 000 €
HAGUENAU « Kléber » des escabeaux sécurisés et adaptés aux travaux en hauteur	3 533 €
HEILIGENSTEIN logiciel informatique pour l'ULIS	1 753 €
HOCHFELDEN du matériel de gymnastique	5 346 €
MERTZWILLER une auto-laveuse pour l'entretien des sols	2 990 €
MOLSHEIM « R. Bugatti » équipement atelier SEGPA (production industrielle -PI)	2 000 €
MUNDOLSHEIM équipement atelier SEGPA (PI)	2 000 €
OBERNAI « Europe » équipement atelier SEGPA (ERE)	1 500 €
ROSHEIM un buffet réfrigéré « salad'bar »	5 000 €
SAVERNE « les Sources » un buffet réfrigéré « salad'bar »	5 000 €

SCHILTIGHEIM « Rouget de Lisle »	
.trois auto-laveuses pour l'entretien des sols	12 503 €
.équipement atelier SEGPA (PI)	2 000 €
SELTZ	
équipement atelier SEGPA (ERE)	1 500 €
STRASBOURG « Fustel de Coulanges »	
équipement atelier SEGPA (PI)	2 000 €
STRASBOURG « Hans Arp »	
équipement atelier SEGPA (PI)	2 000 €
STRASBOURG « Stockfeld »	
équipement atelier SEGPA (ERE)	1 500 €
WOERTH	
un buffet réfrigéré « salad'bar »	5 000 €
TOTAL	62 984 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	13 006 417,00 €	292 960,81 €	152 107,02 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 152 107,02 €, soit :

- 58 000 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation 2012 en faveur des collèges suivants :

- . ACHENHEIM : 7 500 €*
- . BARR : 10 000 €*
- . DETTWILLER : 5 000 €*
- . ESCHAU : 11 000 €*
- . HOCHFELDEN : 10 000 €*
- . LAUTERBOURG : 2 800 €*
- . STRASBOURG « Fustel de Coulanges » : 3 700 €*
- . WINGEN SUR MODER : 8 000 €*

- 1 500 € au titre de la dotation complémentaire d'entretien pour le collège « Sébastien Brant » à ESCHAU

- 2 000 € au collège « Louis Arbogast » à MUTZIG pour couvrir les frais d'abonnement à internet

- 6 373,02 € pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires du collège « Foch » à HAGUENAU pour la période de janvier à juin 2012

- 8 450 € au collège « Rouget de Lisle » à SCHILTIGHEIM pour couvrir les frais d'enlèvement de l'ancien mobilier
- 2 700 € au collège « Stockfeld » à STRASBOURG pour son action concernant la mare pédagogique
- 7 600 € aux collèges figurant au tableau annexé, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2012/2013
- 2 500 € au collège « Solignac » à STRASBOURG pour l'équipement en matériel de reprographie
- 62 984 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . ERSTEIN : 1 500 € (équipement atelier SEGPA - ERE)
 - . ESCHAU : 859 € (un lave-linge)
 - . GEISPOLSHHEIM : 5 000 € (un buffet réfrigéré « salad'bar »)
 - . HAGUENAU « Kléber » : 3 533 € (des escabeaux sécurisés)
 - . HEILIGENSTEIN : 1 753 € (logiciel pour l'ULIS)
 - . HOCHFELDEN : 5 346 € (matériel de gymnastique)
 - . MERTZWILLER : 2 990 € (une auto-laveuse)
 - . MOLSHEIM "R.Bugatti" : 2 000 € (équipement atelier SEGPA - PI)
 - . MUNDOLSHEIM : 2 000 € (équipement atelier SEGPA - PI)
 - . OBERNAI "Europe" : 1 500 € (équipement atelier SEGPA - ERE)
 - . ROSHEIM : 5 000 € (un buffet réfrigéré « salad'bar »)
 - . SAVERNE « les Sources » : 5 000 € (un buffet réfrigéré « salad'bar »)
 - . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle" : 12 503 € (trois auto-laveuses)
 - . SCHILTIGHEIM "Rouget de Lisle " : 2 000 € (équipement atelier SEGPA - PI)
 - . SELTZ : 1 500 € (équipement atelier SEGPA - ERE)
 - . STRASBOURG "Fustel de Coulanges" : 2 000 € (équipement atelier SEGPA - PI)
 - . STRASBOURG "Hans Arp" : 2 000 € (équipement atelier SEGPA - PI)
 - . STRASBOURG "Stockfeld" : 1 500 € (équipement atelier SEGPA - ERE)
 - . WOERTH : 5 000 € (un buffet réfrigéré « salad'bar »).

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL